

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°58-2022-064

PUBLIÉ LE 20 JUIN 2022

# Sommaire

## **PREFECTURE DE LA NIEVRE / DIPIM-PAIME**

58-2022-06-20-00001 - Arrêté portant délégation de signature à Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Nièvre (4 pages)

Page 3

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2022-06-20-00001

Arrêté portant délégation de signature à  
Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture  
de la Nièvre

{signataire}



# PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel

Affaire suivie par M. Samuel BRANDILY  
Pôle d'animation interministérielle  
et mutations économiques  
Tél : 03 86 60 72 25  
mél : pref-gestion-publique@nievre.gouv.fr  
SG DB 3

## ARRÊTÉ portant délégation de signature à Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Nièvre

Le Préfet de la Nièvre,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de **M. Daniel BARNIER** en qualité de préfet de la Nièvre ;

**VU** le décret du 18 février 2020 portant nomination de **Mme Blandine GEORJON**, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Nièvre ;

**VU** le décret du 6 octobre 2020 portant nomination de **M. Grégoire PIERRE-DESSAUX** en qualité de sous-préfet de Château-Chinon ;

**VU** le décret du 6 janvier 2021 portant nomination de **M. Didier JOSSO** en qualité de sous-préfet chargé de mission, sous-préfet à la relance auprès du préfet de la Nièvre ;

**VU** le décret du 12 mai 2021 portant nomination de **M. Christophe HURAUULT** en qualité de sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire et Clamecy ;

**SUR** proposition de Mme la Secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre ;

## ARRÊTE

### **Article 1 :**

Délégation de signature est conférée à **Mme Blandine GEORJON**, secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'État dans le département, ainsi que tous recours juridictionnels, mémoires et documents se rapportant à la saisine des juridictions judiciaires en matière de rétention administrative, à l'exception :

Préfecture de la Nièvre  
Tél. 03 86 60 70 80  
Courriel : courrier@nievre.pref.gouv.fr

- des actes pour lesquels une délégation a été conférée à un chef de service de l'État dans le département ;
- des déclinatoires de compétence et des arrêtés de conflit ;
- des réquisitions du comptable ;
- des mesures générales concernant la défense nationale et la défense interne du territoire ;
- des réquisitions des forces armées ;
- des correspondances aux parlementaires ;
- des arrêtés de délégation de signature ;
- des évaluations des directeurs et chefs de service de l'État.

#### **Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Daniel BARNIER**, préfet de la Nièvre, **Mme Blandine GEORJON**, secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre, assurera la suppléance du Préfet. Dans ce contexte, elle pourra signer l'ensemble des actes relevant des matières pour lesquelles un chef de service déconcentré a reçu délégation de signature du Préfet.

#### **Article 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Blandine GEORJON**, secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre, les pouvoirs et fonctions de secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre seront exercés par **M. Grégoire PIERRE-DESSAUX**, sous-préfet de Château-Chinon.

Pendant la période d'absence ou d'empêchement, **M. Grégoire PIERRE-DESSAUX** sous-préfet de Château-Chinon exercera, outre les attributions conférées par les lois et règlements aux secrétaires généraux de préfecture, la délégation définie à l'article 1 du présent arrêté établi au profit de **Mme Blandine GEORJON**.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Blandine GEORJON**, secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre et de **M. Grégoire PIERRE-DESSAUX**, sous-préfet de Château-Chinon, les pouvoirs et fonctions de secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre seront exercés par **M. Christophe HURALT**, sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire et Clamecy.

Pendant ladite période d'absence ou d'empêchement, **M. Christophe HURALT** exercera, outre les attributions conférées par les lois et règlements aux secrétaires généraux de Préfecture, la délégation définie à l'article 1 du présent arrêté établi au profit de **Mme Blandine GEORJON**.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Blandine GEORJON**, secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre, de **M. Grégoire PIERRE-DESSAUX**, sous-préfet de Château-Chinon et de **M. Christophe HURALT**, sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire et Clamecy, les pouvoirs et fonctions de secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre seront exercés par **M. Didier JOSSO**, sous-préfet à la relance auprès du préfet de la Nièvre.

Pendant ladite période d'absence ou d'empêchement, **M. Didier JOSSO** exercera, outre les attributions conférées par les lois et règlements aux secrétaires généraux de Préfecture, la délégation définie à l'article 1 du présent arrêté établi au profit de **Mme Blandine GEORJON**.

#### **Article 4 :**

Cet arrêté prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre et abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions qui lui sont contraires.

#### **Article 5 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé via l'application « télérecours citoyens », accessible par le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6 :**

Mme la Secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre, M. le Sous-Préfet de Château-Chinon, M. le Sous-Préfet de Cosne-Cours-sur-Loire et Clamecy et M. le Sous-Préfet à la Relance sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le **20 JUIN 2022**

Le Préfet,



Daniel BARNIER

5 0 101M 5055